

Chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes

Foire Aux Questions

2018-2019

1. Qu'est-ce que les Chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?
2. Qui sont les partenaires?
3. Quelles sont les subventions que prévoit le programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?
4. Quelle est la différence entre un chercheur en début de carrière et un chercheur en milieu de carrière?
5. Si vous êtes candidat à la chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones destinée aux chercheurs en début de carrière, que se passe-t-il lorsque vous n'occupez pas un poste à temps plein en enseignement dans une université ou un établissement au Canada au moment de l'octroi de la bourse?
6. Quel est l'échéancier du programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?
7. Comment présenter une demande?
8. Comment recevoir une demande?
9. Est-ce qu'un candidat au programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes peut soumettre plus de une déclaration d'intérêt au concours?
10. Comment savoir si ma demande a été acceptée?
11. Avec qui dois-je communiquer à la FMC si j'ai des questions ?
12. Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés
 - a. Quel est le rôle des examineurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?
 - b. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?
 - c. Pourquoi exige-t-on un niveau de langage de 10e année pour la rédaction du sommaire structuré vulgarisé?
 - d. Comment évaluer le niveau rédactionnel?
 - e. Comment faire pour abaisser le niveau de mon écriture?
 - f. Exemples de sommaires vulgarisés qui respectent le format exigé par la FMC de la part des chercheurs qu'elle finance
13. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?
14. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable?
15. La Fondation accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une « signature originale »?
16. Quelle est la politique de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche?

1. Q. Qu'est-ce que les Chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?

R. Le mandat de chaque chaire est de générer de nouvelles connaissances qui améliorent la sensibilisation, la prévention et la compréhension de la façon dont les facteurs biologiques et socioculturels affectent la santé cardiaque et cérébrale des femmes. Le mandat des titulaires des chaires de recherche autochtone, en particulier, inclut les obstacles et les facteurs externes pouvant influencer la santé des femmes autochtones au pays. Les objectifs précis de cette possibilité de financement sont les suivants :

- Générer de nouvelles connaissances qui améliorent la compréhension de la santé cardiaque et cérébrale des femmes.
- Encourager des approches novatrices et sensibles au sexe et au genre pour le diagnostic, l'accès aux soins de haute qualité et le traitement des maladies du cœur et de l'AVC chez les femmes, en particulier dans les communautés autochtones.
- Favoriser l'application des connaissances aux politiques et aux interventions qui, étant fondées sur des données probantes, visent l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale des femmes et favorisent le bien-être de celles-ci.

2. Q. Qui sont les partenaires?

R. Pour offrir ce programme de chaires, Cœur + AVC collabore avec l'Institut de la santé des Autochtones, l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire et l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), ainsi que la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick (FRSNB).

3. Q. Quelles sont les subventions que prévoit le programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?

R. Un maximum de quatre subventions sont offertes, soit une par catégorie :

Chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones (chercheur en début de carrière)
Chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones (chercheur en milieu de carrière)
Chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes (chercheur en début de carrière)
Chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes (chercheur en milieu de carrière)

4. Q. Quelle est la différence entre un chercheur en début de carrière et un chercheur en milieu de carrière?

R. Au moment de la réception de la demande (27 avril 2018), il ne peut s'être écoulé plus de cinq (5) ans (dans le cas des chercheurs en début de carrière) ou moins de cinq (5) ans mais pas plus que 15 ans (de 5 à 15) (dans le cas des chercheurs en milieu de carrière) depuis la première affectation à temps plein du candidat à titre de professeur adjoint ou de professeur adjoint clinique ou d'un poste équivalent. Cela comprend les postes d'adjoint en recherche qui ont permis au candidat d'être admissible à la présentation d'une demande de subvention de recherche ou de bourse de fonctionnement de Cœur + AVC (à titre de chercheur principal).

5. **Q. Si vous êtes candidat à la chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones destinée aux chercheurs en début de carrière, que se passe-t-il lorsque vous n'occupez pas un poste à temps plein en enseignement dans une université ou un établissement au Canada au moment de l'octroi de la bourse?**

R. Sauf dans le cas des candidats à la chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones destinée aux chercheurs en début de carrière, les chercheurs principaux doivent occuper un poste à temps plein d'enseignement dans un établissement universitaire ou un institut du Canada au moment de l'attribution de la chaire.

Une aide salariale additionnelle de 75 000 \$ sera versée par année pour un poste nouvellement créé dans le cadre de la chaire sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes autochtones destinée aux chercheurs en début de carrière.

6. **Q. Quel est l'échéancier du programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes?**

R. 15 janvier 2018 :	Annonce préalable
19 janvier 2018 :	Lancement
28 février 2018 (à 16h HNE):	Date limite d'inscription et de réception des déclarations d'intérêt
27 avril 2018 (à 16h HAE) :	Date limite de réception des demandes complètes
Juin 2018 :	Annonce des décisions de financement
1 ^{er} juillet 2018 :	Date d'entrée en vigueur des subventions

7. **Q. Comment ma demande sera-t-elle examinée?**

R. Il y a une approche en deux étapes:

i) **Déclaration d'intérêt**

Pour que la candidature aux chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes de 2018, cette déclaration d'intérêt, accompagnée du CV commun du chercheur principal, DOIT être reçue par Cœur + AVC au plus tard à 16 h (HNE) le 28 février 2018 par courriel à research@heartandstroke.ca. Les déclarations d'intérêt soumises après la date limite NE seront PAS acceptées. Aucun appel ne sera accordé aux retardataires.

ii) **Demande complète**

Les candidats retenus à la phase de déclaration d'intérêt recevront par courriel une demande complète.

Toutes les demandes doivent comporter un cachet de la poste ou du service de messagerie avant le 27 avril 2018 à 16h (HAE) et être envoyées à l'adresse suivante :

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
À l'attention du service de la recherche
1525, avenue Carling, bureau 110
Ottawa (Ontario) K1Z 8R9
Attn: Rebekah Harrison

8. **Q. Comment recevoir une demande?**

R. Les candidats retenus recevront une demande complète par courriel une fois que Cœur + AVC aura reçu et examiné leur déclaration d'intérêt.

9. Q. Est-ce qu'un candidat au programme de chaires sur la santé cardiaque et cérébrale des femmes peut soumettre plus de une déclaration d'intérêt au concours?

R. Non, UNE (1) seule voie de financement peut être choisie. La candidature soumise doit porter sur la voie de financement choisie sur la déclaration d'intérêt. Les candidats ne peuvent soumettre que UNE (1) seule déclaration d'intérêt.

10. Q. Comment savoir si ma demande a été acceptée?

R. Des offres seront faites pour la demande la mieux classée dans sa catégorie de chaire, jusqu'à épuisement des ressources disponibles pour l'ensemble du financement.

Les annonces officielles seront envoyées aux candidats en juin 2018.

11. Q. Avec qui dois-je communiquer à la FMC si j'ai des questions?

R. Pour toute question supplémentaire au sujet de l'initiative des futurs chefs de file de la recherche, vous pouvez communiquer avec Philip Bale, au (613) 691-4050, ou pbale@hsf.ca.

12. Examineurs non spécialisés et sommaires structurés vulgarisés

a. Q. Quel est le rôle des examineurs non spécialisés au sein du Comité d'examen scientifique?

R. Afin d'être responsable envers ses donateurs, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a ajouté des examineurs non spécialisés à chacun de ses onze comités d'examen par les pairs. L'objectif est de s'assurer que tous les projets de recherche financés par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC s'inscrivent parfaitement dans la mission de la Fondation, comme le stipulent les sous-groupes du CES.

L'examineur non spécialisé lit le sommaire vulgarisé de chacune des demandes et offre ses commentaires sur la pertinence du projet en lien avec la mission de la FMC et la collectivité en général. L'examineur non spécialisé prend part aux réunions du Comité d'examen scientifique et commente les demandes soumises. Actuellement, l'examineur non spécialisé n'a pas droit de vote et n'accorde pas de cote aux demandes. Si la demande est acceptée, mais que le sommaire vulgarisé est jugé insatisfaisant, l'affectation des fonds ne sera pas approuvée tant que nous n'aurons pas reçu de sommaire satisfaisant.

b. Q. Qu'est-ce qu'un sommaire vulgarisé? Comment faites-vous en écrire un?

R. Un sommaire vulgarisé est une explication en langage clair d'un projet de recherche ou de ses résultats. Il fournit une image plus grande contexte de la recherche et c'est pourquoi elle est importante. Un sommaire vulgarisé peut être compris par le public en général ainsi que des chercheurs dans d'autres domaines d'étude. Pour de plus amples conseils sur la façon d'en écrire un, s'il vous plaît voir l'article [Communicating Your Research in Lay Language](#) (anglais seulement).

c. Q. Pourquoi exige-t-on un niveau de langage de 10e année pour la rédaction du sommaire structuré vulgarisé?

R. Les sommaires vulgarisés ne sont pas destinés aux chercheurs qui ont l'habitude de consulter la littérature scientifique, mais plutôt aux examineurs non spécialisés qui les lisent et commentent la pertinence du projet pour la collectivité en général et envers le mandat de la FMC. L'examineur non spécialisé doit par conséquent pouvoir se faire une image claire de la recherche proposée par le candidat. Le sommaire vulgarisé peut aussi servir à des fins de communication. Il doit donc être facile à comprendre pour le grand public.

d. **Q. Comment évaluer le niveau rédactionnel?**

R. Microsoft Word© utilise la formule d'évaluation Flesch-Kincaid et la formule de facilité de lecture Flesch afin d'évaluer le niveau de lecture. La formule d'évaluation du niveau Flesch-Kincaid calcule une note globale de facilité de lecture variant de 0 à 100, 100 étant la plus facile à lire. Les deux formules utilisent la longueur moyenne des phrases (nombre de mots divisé par le nombre de phrases) et le nombre moyen de syllabes par mot (nombre de syllabes divisé par le nombre de mots). Prenez note que les statistiques de lisibilité de Microsoft Word© n'affichent aucun niveau de lecture supérieur à la 12e année. Ces formules sont plus efficaces avec des textes de plus de 200 mots.

Suivez ces directives afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word© :

Certains concepts peuvent s'avérer plus difficiles que d'autres à communiquer en langage profane. Le niveau de qualité Flesch-Kincaid peut s'avérer utile. Il n'est pas par contre pas employé par la Fondation pour déterminer l'acceptabilité du langage profane utilisé dans les résumés.

- Suivez ces directives afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word© :
- Cliquer sur le bouton Microsoft Office (en haut à gauche de l'écran),
- Sélectionner "Options Word",
- Sélectionner "Vérification",
- Cocher les options "orthographe et grammaire" et "statistiques de lisibilité".

Note :

Si Word est configuré afin de vérifier la grammaire et l'orthographe dans d'autres langues et qu'un document contient du texte dans plus d'une langue, Word affiche les statistiques de lisibilité de la dernière langue choisie. Par exemple, si un document contient trois paragraphes, le premier en anglais, le deuxième en français et le troisième en anglais, Word affiche les statistiques de lisibilité du troisième paragraphe uniquement.

Pour certaines langues européennes à l'intérieur d'un document en langue anglaise, Word affiche uniquement les renseignements concernant les décomptes et les moyennes, mais non la lisibilité.

e. **Q. Comment faire pour abaisser le niveau de mon écriture?**

R. Parce que la formule Flesch-Kincaid utilise la longueur moyenne des phrases (nombre de mots divisé par le nombre de phrases) et le nombre moyen de syllabes par mot (nombre de syllabes divisé par le nombre de mots) pour calculer le niveau de langage, faites des phrases courtes plutôt que longues. Essayez d'utiliser des mots plus courts comme « dire », « montrer », « joindre » plutôt que « raconter », « représenter » et « intégrer », et n'utilisez les termes techniques qu'en cas de nécessité absolue. Généralisez, simplifiez votre grammaire, utilisez des analogies et supprimez les phrases qui n'ajoutent pas de sens au texte.

f. **Q. Exemples de sommaires vulgarisés qui respectent le format exigé par la FMC de la part des chercheurs qu'elle finance (anglais seulement):**

Anonyme - [The anti-inflammatory role of a low molecular weight heparin lacking anticoagulant activity.](#)

Dre Kathryn Todd - [Investigations of novel strategies to improve cellular and behavioral outcomes after focal embolic cerebral ischemia.](#)

Dr. J. Weitz - [Improving the effectiveness of thrombolytic therapy.](#)

13. **Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?**

R. Les dates d'échéance relatives aux subventions se trouvent sous « [Programmes de financement/Dates de tombée](#) ».

14. Q. Qu'est-ce qui serait considéré comme une demande incomplète ou inacceptable?

- R. Parmi les exemples de demandes incomplètes ou inacceptables, on retrouve (entre autres) :
- Sections de la demande manquantes (p. ex., proposition de recherche, sommaire vulgarisé structuré, signatures, sections réservées aux directeurs de travaux, etc.)
 - Lettres manquantes (mentor, appui institutionnel)
 - Lettre de recommandation par un réseau manquante confirmant l'adhésion et le soutien à la demande
 - CV manquants (p. ex., chercheur principal, mentor)
 - Formulaire de demande périmé
 - Non respect des exigences de police, de marges et de limite du nombre de pages
 - Demandes non assemblées
 - Demandes expédiées par courriel ou télécopie
 - Demandes manuscrites
 - Ne pas suivre les instructions pour les soumissions en ligne

15. Q. La Fondation accepte-t-elle un exemplaire numérisé d'une « signature originale »?

- R. La Fondation acceptera les signatures originales ou électroniques, ou encore une copie numérisée des signatures originales. (Remarque: Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.)

16. Q. Quelle est la politique de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à l'égard des coûts indirects et des frais fixes de la recherche?

- R. La Fondation ne finance que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour les coûts indirects de la recherche. Pour les fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).